

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 OCTOBRE 2024

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le vingt-trois octobre deux-mil-vingt-quatre, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole SEGALEN-HAMON, Maire, suivant convocation du 17 octobre 2024.

Date d'affichage de la convocation : 17 octobre 2024

Date d'affichage du compte-rendu : 24 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 21

Présents : Nicole SEGALEN-HAMON, Alban LE ROUX, Jean-Baptiste PATAULT, Caroline DANIEL, Alain DUIGOU, Catherine MÉVEL-BOUCHERY, Corinne GRINCOURT, Philippe AUZOU, Christophe REBUFFAUD, Vanessa LENOIR, Yann HAMON, Nolwenn HERVET, Jean-Yves BRIANT, Jacques AUTRET, Léonie SIBIRIL, Céline PAUCHET.

Avaient donné procuration : Marion PICART à Nicole SEGALEN-HAMON, Yannick BIHAN à Yann HAMON, Yann CASTELOOT à Alban LE ROUX, Yannick LABREUCHE à Corinne GRINCOURT, Marion QUÉRÉ à Vanessa LENOIR.

Absents : Laurence GUÉVEL, François de GOESBRIAND.

Secrétaire de séance : Alban LE ROUX

Assistait également : Morgane SALAUN.

Madame la Maire procède à l'appel. Constatant le quorum atteint, elle ouvre la séance.

Madame la Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2024.

Aucune remarque n'est formulée. Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité et circule pour signature dans l'assemblée accompagné des décisions prises par délégation.

1. **Tarifs des gîtes de la maison du gardien de phare de l'île Louët et de l'ancienne école de l'île Callot**

Madame Catherine MEVEL BOUCHERY introduit la question en indiquant que la Commission d'Appel d'Offres devant étudier les propositions pour la réhabilitation de la maison s'est réunie le 10 octobre. Après concertation avec l'architecte en charge de cette opération, compte tenu des offres bien au-dessus du plan de financement adopté en conseil municipal en juin dernier, il a été décidé de classer ce marché sans suite pour le relancer. Cette décision implique un report des travaux, permettant donc de louer jusqu'à fin août 2025 avec une réouverture espérée pour

septembre 2026 si les travaux sont terminés, en espérant avoir des offres acceptables et conformes au plan de financement validé en réponse au marché relancé.

Afin de lancer les réservations des gîtes de la maison du gardien de phare de l'île Louët et de l'ancienne école de l'île Callot, il est nécessaire de procéder au vote des tarifs 2025.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 5% par rapport aux tarifs 2024 afin de prendre en compte l'inflation et l'augmentation du coût de l'entretien des sites.

Madame la Maire informe également les membres du conseil municipal que, suite à la cessation d'activité de Madame Nadine FAUQUEUX, propriétaire de la blanchisserie, il a été décidé de poursuivre la même collaboration avec les repreneuses de cette dernière, nouvellement rebaptisée « la Passe aux Moutons ». Elles auront donc, selon les mêmes modalités, la charge de l'entretien des gîtes et de la gestion du linge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

ADOPTER les tarifs tels que suit à compter du 01/01/2025 :

Gîte de l'île Louët :

- 1 journée - 1 nuit = 408 € + 5% = 428 €
- 2 journées - 2 nuits = 675 € + 5% = 709 €
- Formule association arrivée 17h, départ 10h j = 325 € + 5% = 341 €
- Montant de la caution (ménage + état du gîte) : 708 € + 5% = 743 €

Maison de l'ancienne école de l'île Callot :

- Formule A : Haute saison : séjour à la semaine uniquement : 1705 € + 5% = 1 790 €
- Formule B : moyenne saison séjour du lundi au vendredi matin : 624 € + 5% = 655 €
- Formule C : moyenne saison séjour du vendredi au dimanche : 624 € + 5% = 655 €
- Formule D : Basse saison séjour du lundi au vendredi matin : 510 € + 5% = 535 €
- Formule E : Basse saison séjour du vendredi au dimanche : 510 € + 5% = 535 €
- Montant de la caution (ménage + état du gîte) : 708 € + 5% = 743 €

AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

2. Demande de subvention Pass Classes Nature et Biodiversité 2024

Madame la Maire précise que la présente demande de subvention doit être faite par la commune et non par l'école pour répondre au cahier des charges de la Région Bretagne.

La Région Bretagne a mis en place une aide visant à soutenir les départs de jeunes en structures d'accueil en éducation à l'environnement en Bretagne, proposant des classes de découvertes en pleine nature. L'aide contribue aux frais du séjour, d'une durée minimale de 3 jours et 2 nuits et maximum 4 jours et 3 nuits, dans les centres de classes de nature situés en Bretagne avec hébergement.

L'école des Cormorans organise au Centre de Trémargat un séjour dont le thème sera « la définition de boucle écologique » avec observation de son environnement du 11/06/2025 au 13/06/2025. Ce séjour répond aux critères du pass classes nature et biodiversité 2024.

Il est donc proposé de solliciter la subvention auprès de la Région Bretagne sur ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

SOLLICITER la subvention Pass Classes Nature et Biodiversité 2024 pour le séjour des élèves de l'école des Cormorans au centre de Trémargat en juin 2025.

AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

3. Motion de soutien à l'Université de Bretagne Occidentale

Réunis en Conseil d'administration ce vendredi 13 septembre 2023, les administrateurs de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29) évoquent le nécessaire soutien à l'Université de Bretagne Occidentale.

L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a une grande importance pour le développement économique, social et culturel du Finistère, l'excellence de la formation dispensée par l'UBO est reconnue au niveau national et international.

Cependant, l'UBO rencontre des difficultés financières qui limitent sa capacité à remplir ses missions de service public.

Après cet exposé, le Conseil Municipal exprime, à l'unanimité, son souhait à l'Université de Bretagne Occidentale et :

APPELLE l'État à rétablir une équité de financement entre les universités, en mettant fin aux inégalités de dotation par étudiant.

SOUTIENT l'AMF 29 dans son travail aux côtés de l'UBO pour défendre ses intérêts et promouvoir son développement.

4. Questions diverses

- Retour sur la dernière réunion du Comité Syndical de Vigipol

Monsieur Jean-Yves BRIANT souhaite faire un point rapide sur la dernière réunion du Comité Syndical de Vigipol qui a eu lieu à Quiberon le 12 octobre dernier. La participation des communes au Syndicat passera de 0,28€ par habitant et par an à 0,29€.

Compte tenu de la situation financière des Départements, il a été décidé de ne pas d'augmenter la cotisation départementale. Constatant que peu d'EPCI sont adhérents alors que leurs compétences, notamment en termes de traitement des déchets et de tourisme leur donnent toute légitimité à l'être, il a été proposé de les solliciter via un courrier du Syndicat. Pour information, Morlaix Communauté est déjà adhérente au syndicat mixte. Monsieur Jean-Yves BRIANT mentionne les 3 nouvelles communes finistériennes adhérentes. Il ajoute que le Cross Corsen est intervenu à plusieurs reprises sur des missions qui aurait pu conduire à des pollutions maritimes. La vigilance

doit donc être permanente. Il rappelle également que le cargo maltais « Le Ruby » est toujours au large sur la Manche, représentant un risque majeur de pollution avec sa cargaison de 20 000 tonnes de nitrate d'ammonium. La recherche de solutions est toujours en cours mais avec beaucoup de difficultés.

Arrivée de François DE GOESBRIAND

- **Informations diverses**

Madame la Maire rappelle différentes dates :

- La collecte alimentaire des 2 et 3 novembre 2024 à Cocci-Market et à U-Express.
- Le téléthon les 30 novembre et le 1^{er} décembre avec le repas le dimanche 1^{er} décembre à midi.

Madame la Maire ajoute que Carantec sera sur le trajet de la flamme de la mémoire le 27 novembre. Une cérémonie aura lieu à 11h, pour une durée d'environ une demi-heure en présence de 25 jeunes du Collège des 2 baies.

Madame la Maire informe les membres de l'assemblée que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 14 novembre à 20h30 et sera suivi le 19 décembre du Conseil Municipal dédié au Débat d'Orientation Budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.